

## AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur la demande de permis de construire située sur la commune de VILLEMAGNE au lieu dit « Las Solos des Marguy » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée de 3,21 Mwc sollicitée par la société « LANGA SOLUTION »**

Par arrêté préfectoral du 06 avril 2018 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 30 avril 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Claude CRIADO, major de gendarmerie en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et le courrier de la MRAe informant de l'absence d'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Villemagne, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),

- gratuitement sur un poste informatique, à la Préfecture de l'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Villemagne.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'Enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie de VILLEMAGNE – Place de la Mairie – 11310 VILLEMAGNE - à l'attention de Monsieur Claude CRIADO, commissaire enquêteur.**

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

[pref-photovoltaique-villemagne@aude.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-villemagne@aude.gouv.fr). Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont :

- dans l'Aude : Villemagne, siège de l'enquête, Saissac, Cennes-Monestiés, Verdun-Lauragais, Villespy,
- dans le Tarn : Les Cammazes.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Villemagne:

- le lundi 30 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 15 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi 31 mai 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Villemagne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
[http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d%27aménagement%20susceptibles%20d%27impacter%20l%27environnement%20>%20Les%20enquêtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovoltaïque).

La personne responsable du projet est **Monsieur Gilles LEBREUX - ZAC CAP MALO – avenue du Phare de la Balue – 35520 LA MEZIERE.**

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Mr Alexis DE DEKEN – chargé d'affaires – Production Energies Renouvelables – ZAC CAP MALO - Avenue du phare de la Balue CS 26831 – 35520 LA MEZIERE - Tél. : 02.23.40.60.22 - mobile : 06 77 11 48 88 -@ : a.dedeken@groupe-langa.com – www.langa.fr.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de bureau de l'environnement  
et de l'aménagement du territoire,

  
Sylvie ESPUGNA.